

# GARANTIE CHEPTEL

Nouveau Référentiel  
Sorti en Mai 2021

**INDEMNÉ CAEV**

Consultable sur le site de  
GDS France



*Entre en vigueur à partir du 1er  
Octobre 2021*

VOUS ÊTES ACTUELLEMENT TITULAIRE DE LA GARANTIE  
CAEV OU EN COURS D'ACQUISITION ?

**Quelques changements sont à noter...**

## Concernant l'obtention :

- Avoir réalisé un statut sanitaire favorable
- Avoir fait 3 contrôles sérologiques annuels sur tous les animaux de + de 12 mois (femelles, mâles)
- Contrôler toutes les introductions de + de 6 mois



## Concernant le Maintien ?

- Contrôle annuel sur totalité ou partie des femelles de + de 12 mois
  - >> Troupeau - de 100 chèvres = Totalité
  - >> Troupeau 100 à 200 chèvres = 100
  - >> Troupeau 200 chèvres et + = 150
- Contrôler les mâles reproducteurs et toutes introductions

Pour en savoir plus, contactez votre GDS